



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

Entretien des microstations : Points de vue et recommandations des professionnels



Florence LIEVYN
Responsable Environnement
FNSA



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

- ETAT DES LIEUX
 - réglementation française
 - réalité de terrain

- PISTES D'AMELIORATION



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

- Qu'est ce que l'entretien ?
 - notion large
 - englobe l'entretien courant, la maintenance, la vidange ... voire l'exploitation
- Conserver l'installation en bon état de fonctionnement et protéger le milieu récepteur

TOUT SYSTÈME, MÊME RUSTIQUE, METTANT EN PLACE UN PROCÉDE BIOLOGIQUE NECESSITE D'ÊTRE ENTRETENU





2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

ETAT DES LIEUX : réglementation française

Code de la Santé Publique : Art L1331-1-1

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

→ Distinction entre les fosses et les décanteurs

Arrêté du 27 avril 2012

→ Articles 4 et 7 : contrôle de bon fonctionnement



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

ETAT DES LIEUX : réalité de terrain

Défaut d'informations des usagers

Absence de contrôle du niveau de boues

Manque d'entretien des installations

Dysfonctionnements plus ou moins sévères

→ Conclusions hâtives non justifiées



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

PISTES D'AMELIORATION

1/ Sensibilisation des usagers : RELAIS

- Bureaux en amont
- Guide du fabricant
- SPANC

→ Entretien ANC = automatisme



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

PISTES D'AMELIORATION

2/ Evolution de la réglementation

- Contrat d'entretien ?
- Apport de la réglementation wallonne



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

PISTES D'AMELIORATION

Arrêté du gouvernement wallon du 25 septembre 2008 - Article 13

« L'exploitant veille au bon état de fonctionnement de son système d'épuration individuelle.

L'intervalle entre deux entretiens dont les prestations minimum sont décrites à l'annexe V ne peut excéder une année.

L'intervalle entre 2 vidanges ne peut excéder quatre ans pour les unités d'épuration individuelle ou deux ans pour les installations d'épuration individuelle.

Les systèmes d'épuration individuelle ainsi que les dégraisseurs sont vidangés par des vidangeurs agréés. »



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

FREQUENCES DES CONTRAINTES D'EXPLOITATION			
	UNITES	INSTALLATIONS	STATIONS
Charge en EH	de 5 à 20	entre 20 et 100	100 EH et +
Justificatifs d'entretien	1 x/ an		4 x/ an
Contrat d'entretien	Non obligatoire		obligatoire
Attestation de vidanges	4 ans	2 ans	annuelle

L'important n'est pas tant qui fait l'entretien,
mais que l'action soit faite ET correctement faite



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

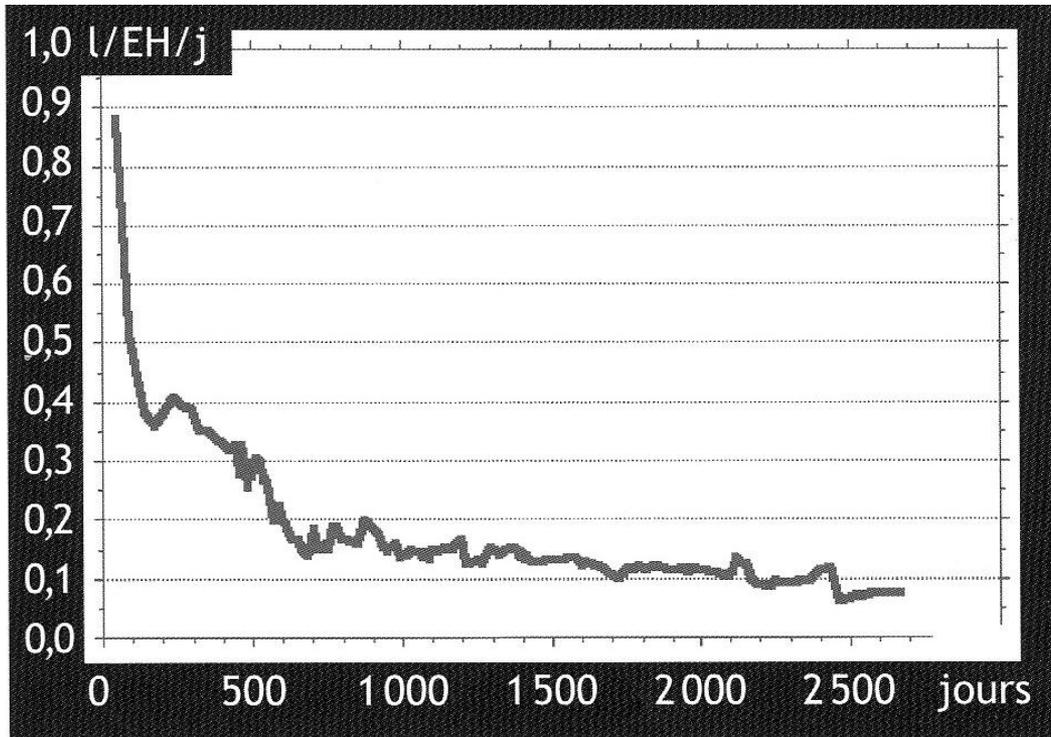
PISTES D'AMELIORATION

3/ Décanteur

- Volume minimal par EH
- Accessibilité

Rejoint le projet des Travaux normatifs ISO

Evolution du taux d'accumulation des boues dans une fosse

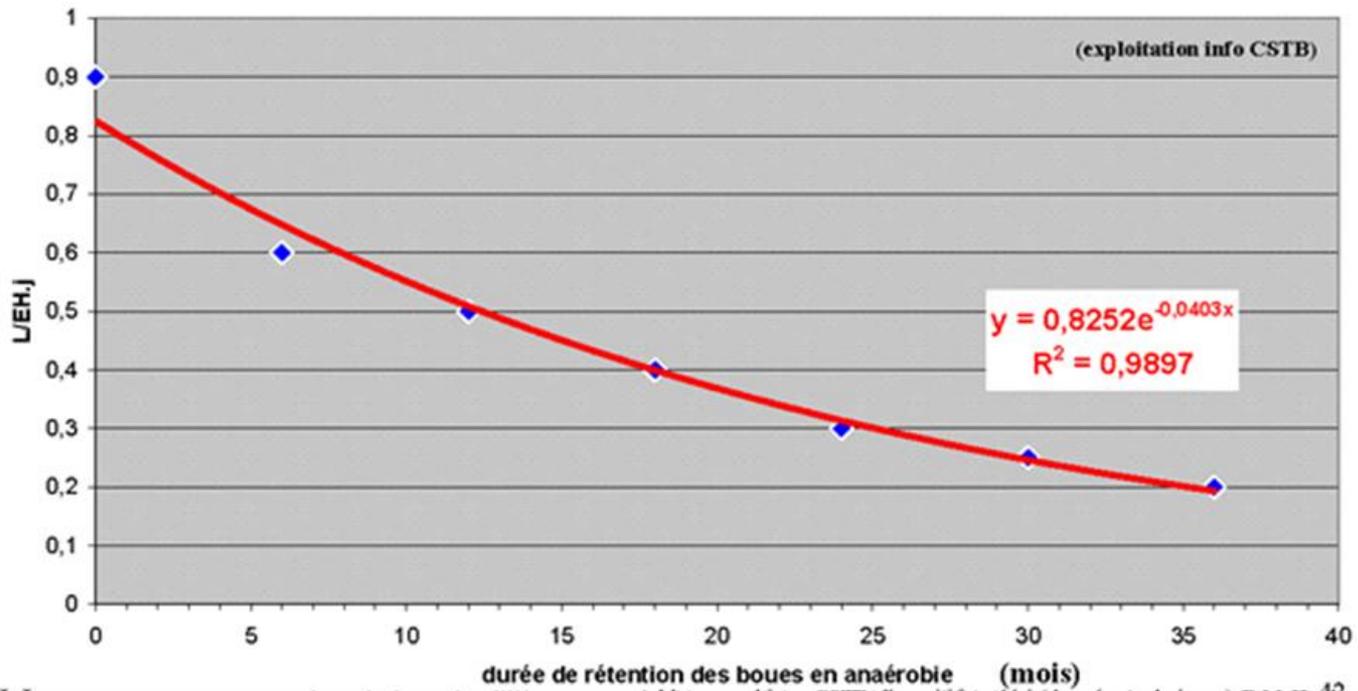


Données de la plate-forme
d'essai de Meze
fosse de 5m³ recevant 11EH

Source SPANC Info n°7

Evolution du taux d'accumulation des boues dans un réacteur anaérobie

Volume spécifique (L/EH.j) de boues produite en fonction du temps de stockage des boues en anaérobie





2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

PISTES D'AMELIORATION

4/ Réflexion sur les fréquences de vidange

- 50 % pour les fosses
- 30 % pour les décanteurs

→ Harmonisation ?



2&3 octobre 2013
AMIENS-MégaCité

PISTES D'AMELIORATION

5/ Connaissances des installations

- Suivi IN SITU
- Formation des intervenants : contrôle visuel